

« AIR AFRIQUE »

1350 AVENUE OF THE AMERICAS. NEW YORK, N.Y. 10019. (212) 541-7474

LE DIRECTEUR GENERAL

NEW YORK le 16 Juillet 2001

Monsieur Yacouba NDIAYE
S/C DKRUDRK p.i.
DAKAR SENEGAL

Objet : Convocation à un entretien préalable à
une décision éventuelle de licenciement

Monsieur,

Vous êtes cosignataires d'une lettre collective, en date du 27 Avril 2001, dans laquelle, il est porté des jugements de valeur malveillants et discourtois sur ma gestion de la Société Multinationale AIR AFRIQUE depuis le 29 janvier 2001, date de ma nomination.

S'il est de votre droit d'user de votre liberté d'expression, cette liberté ne doit pas être exercée en violation de votre obligation de réserve découlant de votre qualité de Cadre Supérieur et au mépris des règles régissant nos rapports professionnels et hiérarchiques.

Je considère donc, comme vous le reconnaissez dans votre lettre, que votre comportement s'inscrit dans le but d'entraver mes actions à un moment crucial de la vie de la Compagnie.

Aussi, ces faits sont constitutifs d'une faute lourde professionnelle qui me conduisent à envisager la rupture de votre contrat de travail immédiate avec privation des indemnités de préavis et de licenciement.

Afin d'analyser la situation ainsi créée par vous, et avant toute décision, vous êtes invité à vous présenter :

Le Jeudi 19 juillet 2001, à 14H00 à la Direction pour le Sénégal, bureau du Directeur par intérim, pour un entretien préalable afin de vous entendre et de recueillir vos explications.

Conformément à la législation, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire assister lors de cet entretien d'un délégué du personnel ou d'une personne de votre choix, appartenant obligatoirement au personnel du siège de la Compagnie.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

JEFFREY H. ERICKSON

Signature »